



Projet associatif de l'APREMIS

Préambule

Pouvoir se référer à un projet associatif est indispensable. Par cet engagement partagé, nous adhérons aux mêmes valeurs. Il nous permet de définir collectivement les objectifs fondamentaux de l'Association APREMIS, essentiels pour fédérer l'ensemble des acteurs autour de ce projet et répondre concrètement aux besoins des personnes en difficulté sociale dans la Somme.

Notre histoire

L'association APREMIS est née en 2011 de la fusion de deux associations samariennes : l'ADMI et l'APRÉS.

L'A.P.R.E.S. (Association pour la Prévention de la Récidive et l'Evolution des Sanctions) avait été créée en 1988 afin de développer des actions de prévention de la délinquance en s'appuyant sur le réseau associatif local. Son initiateur et premier président, Juge de l'Application des Peines, souhaitait, en priorité, contribuer à la prévention de la récidive en évitant les « sorties sèches » de détention par le développement d'une mesure d'aménagement des peines peu utilisée : le placement extérieur de détenus sans surveillance permanente de l'Administration Pénitentiaire.

L'A.D.M.I. (Association Départementale « des Maisons pour l'Insertion ») avait été créée en 1990 afin de développer une offre de logements d'insertion permettant notamment de réduire la durée des séjours des ménages hébergés en C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale), seul dispositif existant alors, en mesure d'héberger et d'accompagner les ménages en difficultés.

La complémentarité des missions de l'une et l'autre des associations a guidé la fusion avec l'ambition de se consolider l'une par l'autre.

L'acronyme APREMIS signifie : **A**ccompagnement, **P**révention, **R**éflexion, **M**édiation pour l'**I**nsertion Sociale.

Depuis son origine, l'Association APREMIS tient particulièrement à contribuer à la mise en œuvre d'actions pour prévenir et corriger les situations d'exclusion. Son domaine d'intervention relève de l'Insertion Sociale et vise à s'inscrire davantage dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), qu'elle estime particulièrement pertinente et adaptée à l'action sociale.

Au fil du temps, l'Association a su évoluer et proposer des projets en réponse aux besoins émergents du public en difficulté sociale, en tenant compte des politiques publiques mouvantes.

Entre 2012 et 2025, l'Association s'est fortement développée et ancrée dans le territoire samarien autour de ses savoir-faire : hébergement, médiation et accompagnement dans le logement, gestion



locative adaptée, lutte contre la précarité énergétique, insertion vers l'emploi et action socio judiciaire. L'une des preuves est l'augmentation du nombre de salariés de 83 salariés permanents en 2012 à 109 en 2024.

Mais c'est en nombre de personnes sensibilisées ou accompagnées que se mesure l'impact de notre action : de 3 600 personnes concernées en 2018 à presque 10 000 en 2025, ou encore en nombre de logements gérés et mis au service de l'insertion des personnes : 69 logements gérés en 2013 et presque 450 en 2025.

Au-delà des chiffres, l'action de l'Association est cohérente et durable au service des personnes en situation de mal logement ou exclues du logement, exclues de l'emploi, en situation de demande d'asile ou bénéficiant d'une action en prévention de la récidive, En bref, une action locale au service de la citoyenneté et de la cohésion sociale durable.

Nos valeurs

Les valeurs de l'Association constituent le socle de ses actions, de sa relation avec les personnes accompagnées et des équipes intervenant auprès d'elles, de sa gouvernance et de ses relations partenariales.

L'Association promeut principalement les valeurs suivantes :

- *La Dignité des personnes :*

Conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme, l'Association affirme que son intervention se réfère à la reconnaissance de la dignité de toute personne et au respect de ses droits, sans distinction aucune, notamment d'origine, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'orientation politique ou de toute autre opinion. Les actions développées ainsi que les méthodes utilisées respectent chaque personne dans ses dimensions historiques, individuelles et familiales, culturelles et religieuses.

- *Le Pouvoir d'agir*

Toute personne possède en elle des potentialités lui permettant d'être autrice et actrice de son parcours.

Le rôle de l'Association consiste à favoriser, par des actions appropriées, l'émergence et le développement de ces potentialités. Toute personne doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation.

Dans son action auprès des personnes accompagnées, l'Association vise leur plein accès à la citoyenneté, leur permettant de devenir autonomes, responsables de leurs actes, en capacité d'exercer une pensée critique. Dans le cadre défini pour ses missions, l'APREMIS personnalise son soutien.

Accompagnement, Prévention, Réflexion, Médiation pour l'Insertion Sociale

Association Aprémis – Siège social : 55 rue de Sully - BP 61629 - 80016 - Amiens Cedex



Pour développer le pouvoir d'agir des salariés, l'Association promeut l'agilité de chacun. Cette posture permet une adaptation de l'accompagnement aux besoins spécifiques des personnes dans le cadre de la commande publique.

Le pouvoir d'agir des salariés est d'autant plus constructif qu'il se déploie dans une dimension partenariale. Le collectif promeut un espace qui encourage les échanges de pratique, d'innovations et de projections dans le temps.

- *La Solidarité*

La solidarité est la base de l'engagement de l'Association dans la lutte contre l'exclusion. Cette solidarité se fonde sur la reconnaissance de l'interdépendance entre les membres de la communauté humaine, et sur l'obligation de soutien qui en résulte vis-à-vis des personnes les plus vulnérables et les plus en difficulté.

Cette solidarité se fonde également sur l'interdépendance de l'Association avec l'ensemble des associations du secteur sur le Département de la Somme. Avec certaines associations en harmonie avec ses valeurs, APREMIS développe une alliance qui fonde des coopérations concrètes et communes.

L'Association initie aussi des partenariats, coopérations ou alliances avec d'autres associations et autres acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire pour étoffer l'efficacité de ses actions, partager ses valeurs, ses objectifs et ses pratiques afin de développer davantage sa capacité d'innovation ou encore d'expérimentation auprès des personnes accompagnées.

De plus, l'Association adhère volontairement à des fédérations nationales qui défendent les intérêts des associations de son champ d'action.

- *La Laïcité :*

L'Association entend promouvoir la laïcité, comme moyen de favoriser le vivre ensemble et l'égalité des droits entre tous, quelles que soient les convictions ou l'appartenance religieuse de chacun. La liberté de religion ou de conviction ne rencontre que les limites nécessaires au respect du pluralisme religieux et au respect des droits et des libertés de chacun.

- *Le Collectif :*

APREMIS se définit comme une association. Elle croit que le collectif l'emporte sur l'individuel. Son organisation globale promeut la mutualisation des compétences. Par l'échange et la complémentarité, elle permet une réussite partagée de la qualité de l'accompagnement des personnes en difficulté sociale.

- *La Fraternité :*

Les membres de l'Association sont des personnes différentes. Chacune est singulière et apporte au collectif son expérience unique. Les richesses de chacun, chacun à sa place, se conjuguent alors dans une dynamique de soutien mutuel. Cette forme de fraternité s'inscrit comme une valeur fondamentale du projet associatif d'APREMIS.



Nos missions

L'Association se donne pour objectif de combattre l'exclusion, dans l'intérêt de la personne et de la cohésion sociale.

Les actions de l'Association s'inscrivent prioritairement sur le Département de la Somme mais peuvent également se développer dans les départements voisins si des besoins dans le champ de ses compétences y apparaissent manifestes.

L'ambition de l'Association est de proposer un accompagnement global aux personnes en difficultés sociales. L'accès au logement et l'insertion professionnelle sont deux leviers indissociables pour lutter contre la précarité et favoriser l'autonomie des personnes. Leur articulation, parfois avec d'autres leviers : la santé, la parentalité, la citoyenneté, crée un cercle vertueux. Grâce à cet accompagnement global, de nombreuses personnes peuvent retrouver une stabilité et s'insérer durablement.

Par ailleurs, APREMIS, dans la continuité des missions de l'APRES, ouvre son champ de missions aux personnes sous-main de justice afin de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle.

Concrètement, APREMIS s'est structurée et dispose de différents outils afin de mener à bien ses missions :

- Mener des actions visant à prévenir les situations d'exclusions ou de précarité
- Mener des accompagnements sociaux, éducatifs, psychologiques, de formation, individuels ou collectifs, en articulation avec les autres acteurs de notre environnement
- Réaliser des actions d'accompagnement par et vers l'emploi durable,
- Assurer l'hébergement des personnes en manque de logements ou en situation de mal logement
- Réaliser des actions d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement durable
- Réaliser des actions d'accompagnement à la prévention et lutte contre la récidive
- Acquérir, prendre à bail, gérer, entretenir tout immeuble bâti ou non pour assurer ses missions d'hébergement et de logement
- Travailler en coopération et co-construction avec tous les acteurs publics dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs politiques publiques
- Rechercher et mobiliser toutes les ressources (investissement, professionnels, financements...)
- Participer à toutes les instances où elle est conviée pour représenter ses intérêts, besoins et ceux du secteur
- Communiquer sur son action, porter témoignage et sensibiliser sur les situations d'exclusions
- Entreprendre toutes activités permettant de mettre en œuvre l'objet de l'association
- Faciliter l'émergence de nouveaux modes d'action
- Prendre en compte et faire connaître les besoins des personnes accompagnées

Les missions et dispositifs de l'association peuvent évoluer selon ses besoins et nécessités.



Nos richesses humaines et ressources

L'Association s'appuie en premier lieu sur des personnes qui participent à son bon fonctionnement :

- Les bénévoles :
 - o Administrateurs : ils assurent la gouvernance de l'association dans un esprit d'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, du respect de ses valeurs et de son projet associatif. Ils sont élus au Conseil d'Administration
 - o Opérationnels : ils peuvent exercer dans le domaine technique ou de l'accompagnement des personnes. Ils sont en relation directe avec les équipes de professionnels
- Les équipes salariées qui mettent en œuvre au quotidien le projet associatif

Les financeurs et partenaires de l'Association sont nombreux. L'Association attache une grande importance à la qualité et à la transparence du dialogue avec chacun. Les principaux interlocuteurs sont :

- ✓ Les pouvoirs publics
- ✓ Les fonds privés de solidarité
- ✓ Les mécènes
- ✓ Les autres associations de l'ESS
- ✓ Les fédérations
- ✓ Et tout acteur privé souhaitant concourir au projet associatif d'APREMIS.

L'Associatif s'inscrit dans une solidarité large. Elle adhère et contribue à :

- ✓ La Fédération des acteurs de la solidarité (FAS Hauts de France et FAS national)
- ✓ L'Union Régionale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS Hauts de France)
- ✓ Citoyens et Justice.
- ✓ L'Union Professionnelle du Logement Accompagné (UNAFO)

Ces acteurs soutiennent les actions de l'Association et participent à la défense du tissu associatif de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Action Sociale.

Notre environnement en 2026

L'environnement dans lequel intervient l'Association en 2026 est différent de celui qui a vu la création de ses associations fondatrices. Il s'est singulièrement complexifié au cours des dernières années.

- Les inégalités explosent, entraînant l'augmentation des situations de pauvreté et d'exclusion.
- Les moyens des politiques publiques ne sont pas à la hauteur de cette augmentation. Au contraire, les dépenses de la solidarité nationale se réduisent là où leurs contraintes et les contrôles s'amplifient.



- Les personnes immigrées et plus généralement les personnes en précarité sont de plus en plus stigmatisées et en situation d'exclusion.
- La restriction des crédits est dommageable pour la qualité des accompagnements sociaux des projets en général et pour les capacités collectives à innover et créer au service des territoires et de leurs habitants.
- Les situations rencontrées par l'Association en général et par les salariés en particulier mettent en exergue les besoins non satisfaits des personnes accompagnées.

L'évolution du contexte général tant sur le plan des politiques sociales que sur les nécessités managériales et économiques internes, est à l'origine d'une réorganisation de l'APREMIS en 2025.

Nos orientations fondamentales pour les années à venir

Face aux défis de son environnement, l'Association entend opposer plusieurs forces et axes prioritaires.

Le professionnalisme

- Assurer la rigueur de sa gestion, avec le souci de préserver la pérennité de l'association.
- Développer le suivi et la valorisation des résultats qualitatifs et quantitatifs de son action.
- Faire davantage connaître son action sur ses territoires d'intervention.
- Approfondir le dialogue avec ses partenaires publics, en faisant valoir son refus de toute consigne ou commande contraire à ses valeurs et/ou au droit.
- Renforcer les ressources et leurs compétences pour mieux accompagner les personnes

Les alliances et le plaidoyer

- Prendre une part active au sein des fédérations et unions dont elle est membre, afin de contribuer à la défense des intérêts de nos associations et de porter une parole collective appropriée, un plaidoyer commun auprès des pouvoirs publics et de l'opinion.
- Renforcer ses alliances avec les acteurs et associations locales partageant ses valeurs.
- Développer les partenariats avec tous les acteurs locaux.

La cohésion interne

- Renforcer la cohésion professionnelle et la transversalité des compétences et expertises
- Soutenir la participation de salariés et de personnes accompagnées à l'évaluation de ses actions et à la réflexion sur ses projets : une instance de réflexion stratégique, placée auprès du Conseil d'Administration, associera des administrateurs, la direction, des salariés, des personnes accompagnées et des bénévoles.
- Renforcer les liens entre administrateurs et salariés :
 - des rencontres régulières seront organisées au niveau des directions ou des services ;
 - des administrateurs référents pourront être nommés.

TA

L'initiative

- Mener un travail permanent d'analyse des processus d'exclusion et de proposition de nouveaux projets.
- Mobiliser des bénévoles ainsi que des financements privés pour mener des actions venant en complément de celles qui font appel aux financements publics.
- Être force de proposition dans nos relations aux acteurs publics, et nos différents partenaires pour coconstruire si possible, les politiques publiques...

Le développement du bénévolat

- Développer le bénévolat de gouvernance et opérationnel pour répondre encore plus aux besoins des personnes accompagnées. Le bénévolat est fondamental dans la vie associative. Il permet à des personnes volontaires de donner de leur temps, de leurs compétences de manière gratuite, en complément des personnes salariées professionnelles

La responsabilité environnementale

- Inscrire la responsabilité environnementale au cœur du projet associatif et des pratiques mises en œuvre.
- Être une association actrice et engagée en faveur de la transition écologique.
- Encourager les comportements écoresponsables auprès de ses membres, bénévoles et bénéficiaires, en favorisant la sensibilisation, la coopération et la mise en œuvre d'initiatives concrètes.
- Identifier l'impact environnemental de ses activités et s'engager à le réduire, en particulier par une gestion raisonnée des ressources, la limitation des déchets, la sobriété énergétique et une attention particulière dans le choix des partenaires et fournisseurs.

Par cette démarche, l'association affirme sa volonté de contribuer activement à un développement durable, solidaire et respectueux des générations futures.

L'évaluation constante du projet associatif

Le projet associatif est voté pour une durée de 5 ans. Il est révisable avant son échéance à la demande d'au moins deux tiers des adhérents.

Le présent projet associatif est approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11/06/2026

Le Président

Thibault d'AMÉCOURT

